

CRIQUETOT L'ESNEVAL / SAINT JOUIN-BRUNEVAL

I. Lieux d'accueil

Les accueils de loisirs se déroulent dans les écoles communales des communes de Criquetot-L'Esneval et de Saint-Jouin-Bruneval. Les enfants sont accueillis dans les écoles maternelles pour les moins de 6 ans et les écoles primaires pour les plus de 6 ans. La restauration se fait dans les réfectoires des écoles.

II. Public

Nous accueillons des enfants âgés de 3 à 17 ans répartis en trois groupes de 3/5 ans, 6/9 ans et 10/17 ans. En fonction des effectifs et des activités, les différentes tranches d'âges peuvent être amenées à être réunies. Les enfants extérieurs aux communes accueillantes peuvent participer aux activités des accueils de loisirs dans les mêmes conditions et après règlement de l'adhésion (13€ par enfant et par année civile). Les habitants des communes de Criquetot-L'Esneval et Saint-Jouin-Bruneval n'ont pas à régler le montant de l'adhésion.

III. Fonctionnement général des structures

Mercredis hors vacances scolaires :

Seule la structure de Criquetot-L'Esneval accueille les enfants les mercredis :

soit à la matinée + repas	7h30 - 13h30
soit à la journée	7h30 - 18h30
soit à l'après midi	13h30 - 18h30

L'accueil du matin à lieu entre **7h30 et 9h30 UNIQUEMENT à l'école primaire.**

L'accueil du soir a lieu entre **17h et 18h30 UNIQUEMENT à l'école primaire.**

Vacances Scolaires :

Nous accueillons les enfants durant toutes les vacances scolaires, seule la période de Noël sera étudiée chaque année et est soumise aux municipalités accueillantes pour validation.

L'accueil du matin à lieu entre **7h30 et 9h30.**

L'accueil des enfants se fera selon l'âge à l'école Maternelle ou Primaire.

L'accueil entre 7h30 et 8h se fera uniquement sur demande à Saint Jouin Bruneval.

L'accueil du soir a lieu entre **17h et 18h30.**

Santé des enfants :

Les enfants ne peuvent être accueillis au sein des A.L.S.H en cas de maladies contagieuses.

Si votre enfant suit un traitement médical, **il est OBLIGATOIRE** de fournir à un animateur le matin **le médicament et l'original de l'ordonnance**. Aucun médicament sans ordonnance ne pourra être accepté.

Il est obligatoire de nous communiquer toutes allergies connues, antécédents médicaux, dates des vaccins ou encore régime alimentaire particulier.

Règle de vie en collectivité :

Tout manquement grave à la discipline et toute attitude incorrecte seront immédiatement signalée aux représentants légaux. Tout comportement dangereux pour l'enfant lui-même, le groupe d'enfants et/ou adultes pourra être sanctionné par une exclusion provisoire voire définitive selon la gravité des faits.

En cas de dommage matériel, les frais occasionnés seront à la charge des représentants légaux.

IV. Tarifs/Factures

Adhésion :

L'Amicale Laïque d'Aplemont demande aux personnes souhaitant participer à ses activités, une adhésion annuelle d'un montant de 15,00 euros par enfant au 1^{er} janvier 2022.

Cependant pour les habitants de Criquetot-L'Esneval et de Saint-Jouin-Bruneval celle-ci est offerte.

Mercredi (hors vacances scolaires) :

A partir de 7h30 à 13h30 : 8.50 €*
A partir de 13h30 à 18h30 : 5,50 €*
De 7h30 à 18h30 : 14€*

*Hors supplément d'activité

Vacances scolaires :

Le tarif est journalier. Il comprend le repas du midi et le goûter.

Il est dégressif selon le quotient familial de la CAF.

+ de 601 = 14€

De 451 à 600 = 13.75€

De 301 à 450 = 13.50€

De 201 à 300 = 13.25€

De 0 à 200 = 13€

Surcoûts d'activités :

Selon les activités proposées lors de nos temps d'accueil, certaines peuvent nécessiter un supplément tarifaire qui sera ajouté au prix de la journée. Le montant de ce supplément sera stipulé sur les plannings d'activités et sera facturé lors de l'inscription.

Les factures seront délivrées **UNIQUEMENT à partir du dernier jour** de présence des enfants. Elles seront envoyées par mail et seront fournies en format papier sur demande.

Annulations / Absences :

Aucun remboursement ne sera possible si la désinscription n'a pas été faite

Au préalable 10 jours ouvrés à l'avance.

En cas de maladie, il est impératif de prévenir l'accueil de loisirs le plus tôt possible.

Un remboursement pourra être fait uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Le remboursement des journées sera uniquement pour l'enfant malade et commencera le jour suivant l'absence.

Informations diverses :

Il est interdit d'apporter MP3, console de jeux, objets de valeur ou autres jouets.

Dans le cas où de tels objets seraient apportés, l'accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol.

Nous vous remercions par avance de nous fournir un sac à dos avec à l'intérieur : K-way, casquette et rechange marqué au nom et prénom de l'enfant.

Pour les 3/5 ans une paire de chaussons est **OBLIGATOIRE** ainsi qu'un sac avec un rechange et le **doudou ou tout autre objet transitionnel.**

Le 1^{er} janvier 2022